



DECLARATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Cette fiche doit être complétée et retournée auprès du Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) de votre commune (cf. renseignements en mairie) pour tout projet de mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif neuve ou à réhabiliter, lié ou pas à un projet d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux).

Des pièces complémentaires, à joindre avec cette déclaration d'assainissement, sont à fournir en deux exemplaires :

- **Extrait cadastral** permettant de situer la parcelle, l'immeuble, les captages destinés à l'alimentation humaine ; **le réseau hydrographique local (fossé, réseau pluvial ...).**
- **Plan d'implantation donnant les limites du terrain**, la situation de l'immeuble sur le terrain et par rapport aux immeubles voisins, **la position des différents éléments de l'installation, des canalisations et de l'exutoire, l'emplacement des conduites de ventilation.** Ne pas oublier de donner le sens de la pente du terrain.

Réservé SPANC

Date de réception :

N° de déclaration :

DEMANDEUR

NOM - Prénoms : _____

Adresse complète : _____

Tél : _____ Email : _____

SITUATION DU PROJET :

Commune : _____

Adresse (n° voie, lieu-dit) : _____

Références cadastrales du terrain :

Section (s) : _____ N° de parcelle (s) : _____

NATURE DU PROJET :

Construction faisant l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une déclaration de travaux

Réalisation d'une installation d'assainissement sans autorisation d'urbanisme

Modification d'une installation déjà contrôlée

Date du dernier contrôle : _____

Lotissement oui non

LOCAUX A DESSERVIR

● Locaux à usage d'habitation :

Construction neuve Construction existante

Résidence Principale Résidence Secondaire Résidence Locative

Nombre de logements : _____

Nombre de pièces principales par logement : _____

Nombre de d'habitants permanents : _____

● Locaux à autre usage (restaurant, camping, salle des fêtes, etc.) :

Nature de ces locaux : _____

Nombre de locaux : _____

Capacité maximale d'accueil / jour/ local : _____

Activité recherchée : _____

TERRAIN RECEPTEUR

Surface totale : _____

Surface disponible pour l'assainissement : _____

Contraintes d'aménagement (arbres, zone non accessible pour pelle mécanique, etc...) : _____

Existe-t-il des **captages d'eau** sur la propriété ou dans le voisinage de l'habitation dans un rayon de 35 m ?

OUI NON

(Si oui, les faire apparaître sur les plans joints au projet)

Perméabilité du sol à 0,50 m de profondeur

Imperméable peu perméable perméable

Nature du sol (argile, sable, roche) – à Préciser : _____

Perméabilité du sol à 1.00 m de profondeur

Terre végétale argile sable roche Autres - Préciser : _____

Existe-t-il une étude pédologique sur le terrain étudié : OUI NON Si oui joindre l'étude à la déclaration

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT CHOISI

I/ DISPOSITIFS PAR MILIEUX FILTRANTS

1 - Prétraitement des eaux usées

Fosse toutes eaux : Volume : _____

Dispositifs complémentaires :

Préfiltre ou indicateur de fonctionnement : Volume : _____

Bac à graisses : Volume : _____

→ En cas de **réhabilitation d'une installation existante et si collecte des eaux vannes et eaux ménagères séparées** :

Fosse septique : Volume : _____ Fosse étanche : Volume : _____ Fosse chimique : Volume : _____

Bac à graisses : Volume : _____ Préfiltre indépendant : Volume : _____

2 - Traitement des eaux usées :

→ Mise en place d'un **système d'alimentation séquentielle** (facultatif) avant le dispositif de traitement : Oui Non

Si Oui : Auget basculant/flottant : Volume : _____ Chasse pendulaire / automatique : Volume : _____ Poste de relevage : Volume : _____

- Par le sol naturel

Tranchées d'épandage en sol naturel

Lit d'épandage

}

Nombre de tranchées : _____

Longueur unitaire des tranchées : _____

Surface totale réservée à l'épandage : _____

Total linéaire des tranchées d'épandage : _____

- Par sol reconstitué

Filtre à sable vertical non drainé

Filtre à sable vertical drainé

Filtre à sable horizontal drainé

Tertre d'infiltration drainé

Lit à massif de zéolite drainé

}

Surface : _____

(Pour les filières drainées, prévoir une évacuation des eaux usées traitées au IV/ Evacuation des eaux usées traitées)

Tertre d'infiltration non drainé

Surface base : _____

- Autres médias filtrants agréés par le Ministère : (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>)

Modèle : **Constructeur :** **Capacité en EH :** **N°Agrément :**

(Prévoir une évacuation des eaux traitées au IV/ Evacuation des eaux usées traitées)

II/ DISPOSITIFS MICROSTATIONS

Modèle : **Constructeur :** **Capacité en EH :** **N°Agrément :**

(Prévoir une évacuation des eaux traitées au IV/ Evacuation des eaux usées traitées)

III/ AUTRES DISPOSITIFS

Toilettes sèches, séparation des urines Oui Non

IV/ EVACUATION DES EAUX TRAITEES

- **Milieu superficiel :** Fossé Réseau pluvial Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, rivière.)

- **Infiltration par le sol :** Tranchées d'infiltrations : Nombre de tranchées : Longueur de chaque tranchée :

V/ EVACUATION DES EAUX PLUVIALES

- **Milieu superficiel :** Fossé Réseau pluvial Réseau hydrographique superficiel (ruisseau, rivière.)

- **Infiltration par le sol :** Tranchées d'infiltrations communes aux eaux traitées Puits d'infiltration

Tranchées d'infiltrations indépendantes des eaux traitées : Nombre de tranchées : Longueur de chaque tranchée :

Aménagements indispensables

- Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation de traitement des eaux usées

- Ventilation impérative et piquée à l'**aval des ouvrages de prétraitement**. (sauf cas contraire ex : prescriptions du fabricant)

- Accès libre permanent aux ouvrages (travaux, entretien ...)

CONCEPTEUR ET INSTALLATEUR**I/ CONCEPTEUR DU PROJET**

Nom intervenant : _____

Responsable :

SIREN : _____

- Nom et prénom : _____

Adresse : _____

- Fonction : _____

Code postal et commune : _____

- Numéro de téléphone : _____

Signature du concepteur :**II/ REALISATEUR DU PROJET**

Nom intervenant : _____

Responsable :

SIREN : _____

- Nom et prénom : _____

Adresse : _____

- Fonction : _____

Code postal et commune : _____

- Numéro de téléphone : _____

Signature du réalisateur :**AUTORISATION DE DEVERSEMENT DES EAUX TRAITEES (dans le cas de filières drainées)**

Propriétaire de l'exutoire :

Je soussigné(e) M/Mme _____ autorise

- Nom : _____

M/Mme _____ à rejeter les effluents traités

- Prénom : _____

issus de son dispositif d'assainissement, situé à l'adresse indiquée en première page,

- Adresse : _____

dans l'exutoire dont je suis propriétaire.

- Numéro de téléphone : _____

Fait à _____ le _____

Signature du propriétaire de l'exutoire :

ATTESTATION DE POINT D'EAU DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Je soussigné(e) M/Mme _____, déposant une demande de mise en place d'une installation d'assainissement non collectif à l'adresse et sur la ou les parcelles indiquées en première page, atteste sur l'honneur, qu'aucun point d'eau, destiné à la consommation humaine, n'est présent à moins de 35 mètres du système d'assainissement autonome projeté, décrit à la seconde page, sur ma propriété ou sur une propriété mitoyenne.

Fait à _____ le _____

Signature du pétitionnaire :

Engagement du pétitionnaire**Le pétitionnaire s'engage :**

- A contacter le SPANC afin qu'il émette un avis technique et réglementaire sur la conception et l'implantation de la filière d'assainissement non collectif.
- A réaliser une installation d'assainissement non collectif conformément aux prescriptions techniques réglementaires en vigueur
- A contacter le SPANC lors du début de réalisation des travaux et avant recouvrement des ouvrages.

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du pétitionnaire

À..... Le : ___ / ___ / ___

NOTICE EXPLICATIVE

Page 1 :

DEMANDEUR : Pour les premières lignes de l'encadré « DEMANDEUR », il est important d'indiquer **l'adresse actuelle et principale du demandeur** et non l'adresse du projet qui doit être rempli, elle, en bas à gauche de l'encadré.

LOCAUX A DESSERVIR : Dans le cas d'un immeuble destiné uniquement à l'habitation, seule la partie gauche de l'encadré doit être remplie.

En nombre de pièces principales, il faut compter les chambres, les bureaux et les pièces de vie (salon, salle à manger).

Les pièces d'eau ne doivent pas être comptabilisées.

Dans le cas d'un salon-salle à manger en une seule pièce, si celle-ci excède les 20 m², il faut alors compter double.

Dans le cas où l'immeuble est destiné à un usage autre, il est important d'en préciser l'usage ainsi que de déclarer la capacité d'accueil maximale et/ou le nombre d'employés travaillant dans l'immeuble.

TERRAIN RECEPTEUR : Il est important de remplir cet encadré, surtout dans le cas où aucune analyse de sol n'a été réalisée.

Page 2 :

CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT CHOISI :

Dans le cas d'un système « traditionnel » (tranchées d'épandage, filtre à sable...), il faut remplir la partie I/ de l'encadré mise à part la partie « Autres médias filtrants agréés par le Ministère ». Cette partie doit être remplie dans le cas où la filière installée est un filtre compact ou de type phytoépuration ainsi que la partie IV/ et I/ 1- Prétraitement des eaux usées (uniquement dans le cas de l'installation d'un bac dégraisseur en amont).

Dans le cas d'une microstation, seule la partie II/ et IV/ doivent être remplies. Il faut tout de même, dans le cas de l'installation d'un bac dégraisseur en amont, le préciser dans la partie I/ 1- Prétraitement des eaux usées

La partie IV/ doit donc être remplie dans le cas d'une filière innovante (filtre compact, microstation, phytoépuration...) ou dans le cas d'une filière traditionnelle drainée.

Page 3 :

CONCEPTEUR ET INSTALLATEUR : La partie I/ doit être remplie et signée par celui qui détermine la filière et effectue les plans. Il peut s'agir d'un bureau d'études, d'un maître d'œuvre, du pétitionnaire ou d'un terrassier.

La partie II/ doit être remplie et signée par celui qui réalisera les travaux. Il peut s'agir d'un terrassier ou du pétitionnaire.

AUTORISATION DE DEVERSEMENT DES EAUX TRAITEES : Cet encadré doit être rempli uniquement dans le cas où les eaux traitées sont rejetés sur le domaine public ou une parcelle autre que celle du propriétaire et par le propriétaire de l'exutoire (Commune, voisin...).

Page 4 :

ATTESTATION DE POINT D'EAU DESTINE A LA CONSOMMATION HUMAINE : Cet encadré doit être rempli et signé par le pétitionnaire.